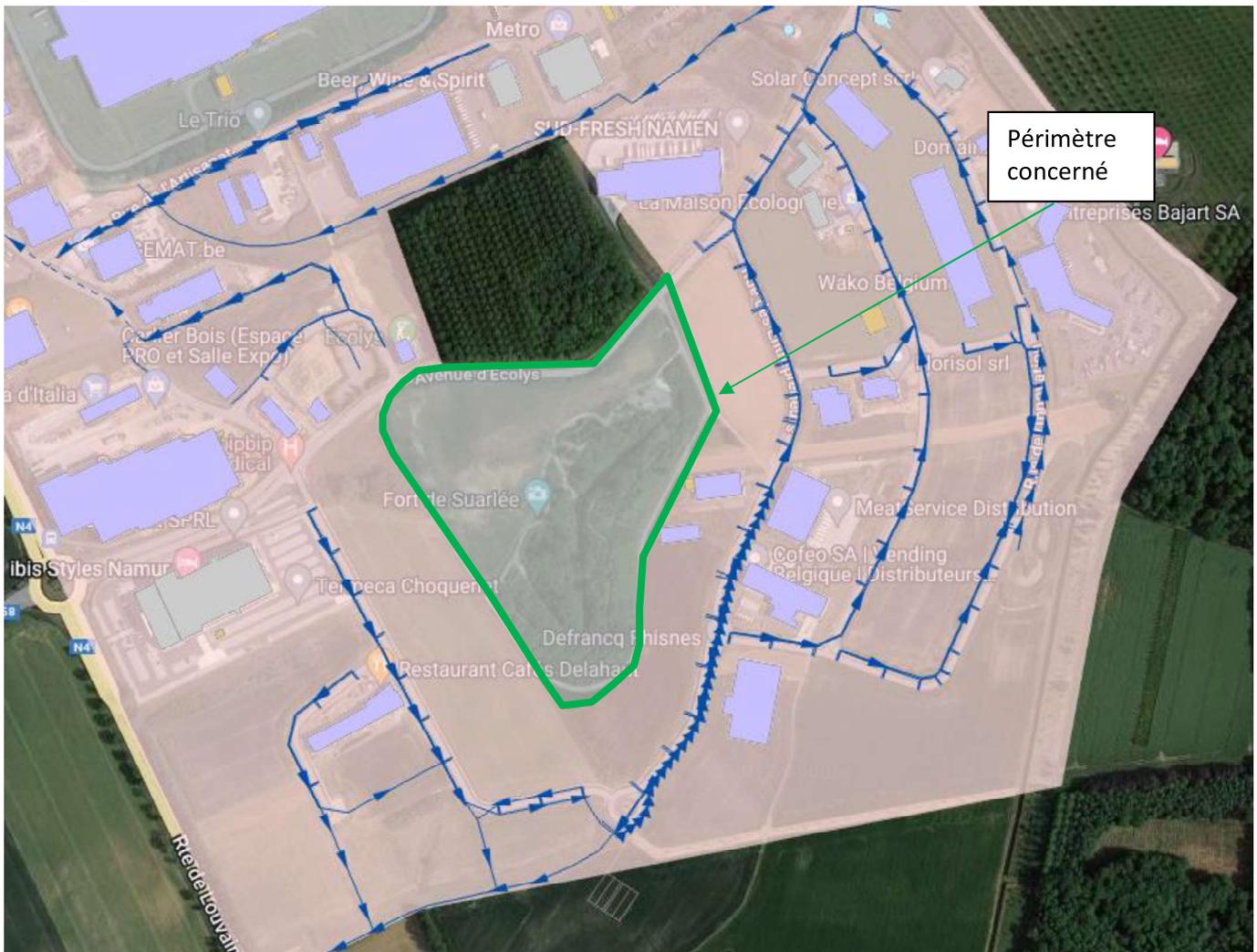


RHISNES – Chemin du Fort de Suarlée

RAPPORT DE MOTIVATION DE L'ORGANISME AGREE INASEP.

L'INASEP a été consultée pour la problématique de l'assainissement du Chemin du Fort de Suarlée à Rhisnes.

Situation actuelle (PASH et Google Maps)



PASH (SPGE)

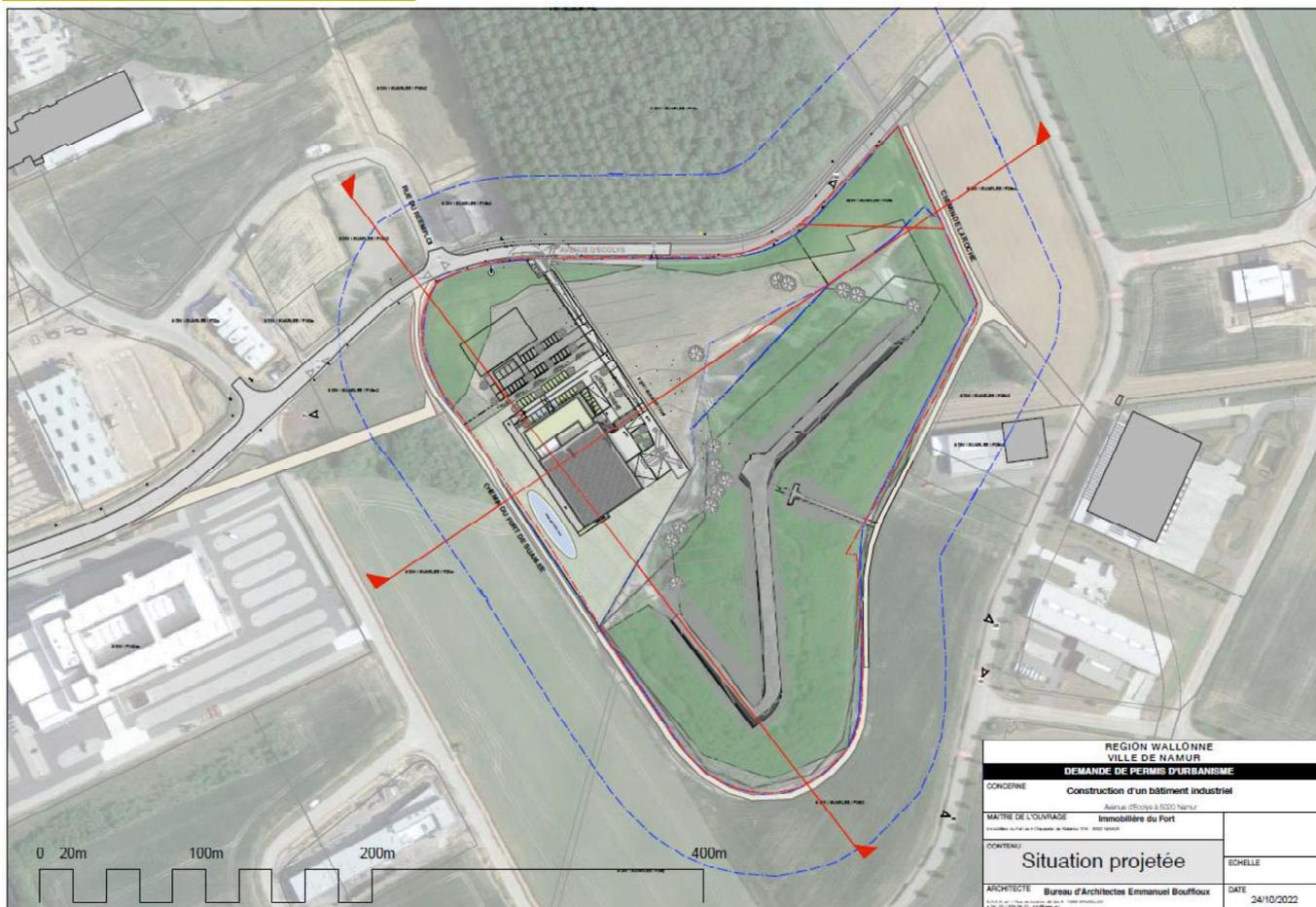


Google Maps

Le périmètre dont objet concerne le site du Fort de Suarlée composé de deux parcelles cadastrales reprises en zone d'équipements communautaires et de services publics au plan de secteur et classées en assainissement autonome au PASH. Ces parcelles sont entourées de zones reprises en assainissement collectif au PASH avec des voiries équipées d'égouts.

Les aménagements urbanistiques envisagés du site sont prévus en plusieurs phases. La partie Sud où les vestiges du fort sont visibles, restera en état, seule la partie Nord-Est pourra être envisagée.

Le premier projet déposé concerne l'AWAP avec un bâtiment principalement réservé au stockage et pouvant accueillir une dizaine de travailleurs.



Plan du projet (peut encore être soumis à des modifications)

L'équipement de cette nouvelle zone sera entièrement à charge du promoteur (y compris gestion des eaux usées et pluviales).

Voici ci-après les informations relatives à la gestion des eaux usées et pluviales fournies par le promoteur :

« Les eaux usées peuvent être envoyées gravitairement vers l'égout collectif situé dans la rue Benjamin Franklin (à hauteur du Business Village Ecolys), en dérogation au PASH. (...) Ce tuyau d'égout eaux usées traverse un chemin public (chemin du Fort de Suarlée) et puis une parcelle privée qui est future propriété du demandeur selon les accords existants avec le BEP, avant d'arriver dans le réseau public. (...) »

Les eaux pluviales de la nouvelle voirie privée seront évacuées gravitairement jusque dans le réseau public existant de l'avenue d'Ecolys (eaux claires seulement).

Avant rejet, nos eaux pluviales seront tamponnées dans un égout surdimensionné de diamètre 300 mm en PVC. Selon l'hypothèse d'une intensité de pluie d'une durée de 30 minutes, avec un temps de retour de 30 ans, pour une surface active de +/- 750 m², et en considérant un débit de fuite limité à 4 litres par seconde et par hectare, le volume à tamponner est estimé à 3,60 m³. L'égout surdimensionné permet de stocker un volume bien plus conséquent de +/- 8,5 m³ d'eaux pluviales.

Les eaux pluviales du bâtiment et des abords sont en partie récupérées par des citernes d'eau de pluie (2 x 10.000 litres) pour l'entretien des zones extérieures et pour les sanitaires. Le trop plein de ces citernes et les autres eaux pluviales qui ne transitent pas par celles-ci sont dirigées vers un bassin d'orage de 50 m³, en contrebas du bâtiment. Celui-ci est largement dimensionné pour un volume d'eaux à tamponner estimé, selon les mêmes hypothèses que

ci-dessus, à 24 m³. Le trop plein du bassin d'orage est dirigé gravitairement via un tuyau de diamètre 300 mm vers la rue Benjamin Franklin où se trouve un réseau séparatif public.

Les essais d'infiltration réalisés montrent que la capacité d'absorption du sol est très faible voire quasiment nulle sur ce terrain. »

Conclusion



A la lecture de ces éléments, il est proposé de modifier le mode d'assainissement de ce périmètre au profit de l'assainissement collectif.